

Pêches : Programme COI-ECOFISH Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) Projet en cours d'instruction avec la Banque Mondiale	
Dossier suivi par : Marc MAMINIAINA, Chargé de mission	Décision 7

1. Résumé

La clôture du programme COI-ECOFISH est prévue en septembre 2024. Une évaluation à mi-parcours du programme ECOFISH a été réalisée au cours du second semestre 2022. L'une des recommandations issues de cette évaluation consiste à l'extension de la durée de mise en œuvre du Programme, tenant compte des retards subis dans les premières phases du programme causés par la COVID 19 ainsi que les divers problèmes administratifs au niveau de l'équipe d'assistance technique.

Les recommandations issues de cette évaluation à mi-parcours ont été soumises aux membres du Comité de pilotage régional du programme COI-ECOFISH lors de la dernière réunion du 24 mars 2023 à Addis-Abeba, laquelle a permis également de dresser le bilan des dernières réalisations du programme à travers les cinq plans de travail.

Des recommandations ont été aussi émises par les membres du COPIL à l'issue de cette réunion pour fixer les grandes orientations du projet.

Concernant le Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP), appuyé par le programme ECOFISH à travers le Résultat 2, cette évaluation à mi-parcours a recommandé l'institutionnalisation de ce mécanisme régional et l'engagement des États participants à apporter un soutien budgétaire et une logistique durable.

Depuis la 10^{ème} réunion de l'Unité de Coordination Régionale Élargie (UCRE) du 21 octobre 2021 aux Seychelles, cinq réunions de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) ont été organisées à travers le programme COI-ECOFISH, Résultat 2. La dernière réunion de l'UCRE s'est tenue le 02 février 2023 à La Réunion à l'issue de laquelle des recommandations ont été émises sur l'avenir du PRSP.

Enfin, capitalisant sur le rôle de la COI dans la coordination des programmes SWIOFISH 1 et 2 (composantes régionales), la Banque mondiale a entamé avec le Secrétariat général de la COI des négociations en vue d'un nouveau projet de transformation de la gestion du secteur des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien et aux Maldives.

2. État d'avancement

I. Programme COI-ECOFISH

Concernant le devis-programme marin géré par la COI, en l'occurrence, les Résultats 1 et 2, le taux d'engagement financier en février 2023 est de 21%. La réalisation des activités de chaque Résultat affiche toutefois un taux respectif de 41% pour le Résultat 1 et 46% pour le Résultat 2.

L'une des recommandations issues du dernier COPIL régional du programme COI-ECOFISH consiste ainsi à l'extension de la période de mise en œuvre du Programme pour une durée de 18 mois.

À cet effet, le COPIL a recommandé le renforcement des ressources humaines au niveau de l'IPMU à travers la facilitation et l'accélération du processus de recrutement de l'expert régional en gestion des pêches ainsi que le recrutement d'un assistant à la passation des marchés à court terme (un an) afin de faire face à l'augmentation du volume des activités prévues dans le plan de mise en œuvre 2023 et au-delà.

S'agissant des finances, le COPIL a recommandé une réaffectation budgétaire aux lignes dont le budget paraît insuffisant.

II. Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP)

1. Activités saillantes réalisées

- Remise des kits d'inspection, des matériels informatiques et des équipements de sécurité aux inspecteurs des pêches.
- Coopération inter-institutions nationale en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches (Comores et Tanzanie)
- Examen des instruments juridiques du PRSP.
- Organisation des chapitres nationaux COI-E€OFISH pour Comores, Madagascar et Seychelles

2. Patrouilles régionales PRSP

Quatre patrouilles régionales en mer ont pu être réalisées dont deux à bord d'OSIRIS II et une à bord du navire malgache de surveillance « ATSANTSA ». Une autre mission a été réalisée à bord du navire de Seychelles Coast Guard « SAYA DE MALHA ». Deux surveillances aériennes ont été également exécutées respectivement à bord du DORNIER de Air Force Seychelles et du DORNIER de Maurice.

3. Réalisation des études

Trois études ont été validées par les membres de l'UCR. Il s'agit de :

- L'examen complet du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches en Afrique orientale et australe et dans la région de l'océan Indien (EA-SA-IO).
- L'examen complet de la capacité juridique de SCS des pêches dans la région EA-SA-IO.
- L'élaboration d'un cadre formel de gouvernance du Plan Régional de Surveillance des Pêches (PRSP) du Projet E€OFISH–Résultat 2, dans le cadre de l'institutionnalisation du PRSP.
- En outre, des équipements IT et matériels de sécurité pour les inspecteurs des pêches ont pu être remis aux sept pays participant au PRSP en marge la 54ème réunion de l'UCR, tenue à Maurice les 12 et 13 décembre 2022.

4. Les points saillants des recommandations issues de la 11^{ème} UCRE

Sur le renforcement de la collaboration avec les entités œuvrant dans le cadre de la lutte contre la pêche INN :

- Poursuite de la collaboration avec les entités œuvrant contre la pêche INN notamment SADC MCS CC, APSOI, CTOI, MASE avec les deux Centres régionaux (CRFIM et CRCO), EFCA.

- Finalisation des procédures en vue de la formalisation de la collaboration entre la CTOI et la COI concernant les activités du PRSP et d'E  FISH.
- Finalisation du protocole d'accord entre EFCA et la COI (E  FISH – Résultat 2).

Sur le mandat et le domaine de coopération du PRSP

- Extension des activités du PRSP dans le domaine de la petite pêche avec l'accord de l'État territorialement compétent selon la déclaration ministérielle de 2017.
- Approbation de l'embarquement des observateurs scientifiques à bord d'un navire de surveillance en mission sous réserve d'une autorisation préalable de l'État côtier et de la logistique à bord et de la soumission à l'État côtier du rapport sur les résultats de ces observations.

Sur l'institutionnalisation du PRSP et l'extension du programme ECOFISH

- Poursuite du processus d'institutionnalisation et de pérennisation du PRSP.
- L'UCRE a invité la COI et la DUE à envisager une extension de la durée du programme E  FISH.

5. Organisation de la troisième conférence ministérielle du PRSP

Cette conférence est prévue en septembre 2023 dans l'un des pays de l'Afrique de l'Est conformément aux recommandations de la dernière réunion de l'UCRE. Cette conférence sera l'occasion de dresser le bilan du PRSP depuis la dernière conférence ministérielle de 2017 et de fixer le nouveau cap en vue de l'institutionnalisation de ce mécanisme régional de coopération. A ce titre, les projets de textes régissant le PRSP seront soumis aux ministres en charge de la pêche des États participants au PRSP lors de la prochaine Conférence ministérielle, entre autres, l'arrangement administratif révisé, le cadre régional d'échange d'informations stratégiques sur la pêche aux fins du suivi, contrôle et surveillance des pêches et le protocole d'accord pour l'accréditation des observateurs des États côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien au niveau sous-régional et l'échange de données d'observateurs.

III. Instruction d'un nouveau projet avec la Banque mondiale : Projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien et aux Maldives

1. Contexte

La COI a apporté son appui aux pays membres de la Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI/SWIOFC) à travers le premier projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'océan Indien - SWIOFish1.

La mise en œuvre de la composante régionale dudit projet (USD 5 000 000) été confiée par la Banque mondiale à la COI pour une durée de 6 ans. Le projet SWIOFish 1 a été clôturé le 30 septembre 2021 avec des réalisations satisfaisantes.

Le Conseil des ministres a demandé au Secrétariat général de « faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 » lors du 34^{ème} Conseil du 6 mars 2020. (cf Décision 9,b. Pêches).

A ce titre, les négociations techniques ont été entamées avec la Banque mondiale qui prévoit de financer un nouveau projet dans le cadre de la poursuite de sa collaboration avec la COI à travers les projets SWIOFISH 1 et SWIOFISH 2.

2. Projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien et aux Maldives

Financement : 12 millions USD

Durée : 7 ans

Composantes :

- Composante 1 (composante régionale) sur l'amélioration du processus de recherche et scientifique dans le secteur de la pêche de la région du Sud-Ouest de l'océan Indien (par la COI et le SWIOFC/FAO)
- Composante 2 sur le soutien aux Maldives pour le renforcement des capacités de gouvernance et de gestion des pêches (par le gouvernement des Maldives)
- Composante 3 sur l'amélioration de la compétitivité et l'accroissement de la participation du secteur privé en vue de l'amélioration du climat des affaires pour la pêche dans la région (par le gouvernement des Maldives).

La première composante régionale en appui à la SWIOFC sera mise en œuvre par la COI. Les deux autres composantes seront mises en œuvre par le Gouvernement des Maldives.

Assistance technique : FAO

Bénéficiaires : Secrétariat du SWIOFC et ses États membres.

Comité de pilotage régional : les membres de la Commission SWIOFC, Secrétariat du SWIOFC, Secrétariat général de la COI.

Unité de gestion du projet : basée au sein du Secrétariat général de la COI.

Prochaines étapes : les échanges entre l'équipe de la Banque mondiale et celle du Secrétariat général de la COI se poursuivent dans le cadre de l'instruction du projet et l'élaboration des documents de base. Ces échanges techniques seront suivis de négociations formelles entre la Banque mondiale et la COI.

Ce projet devrait être présenté au conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale le 16 mai 2023.

L'approbation émanant des instances de la COI est sollicitée en vue de la signature de la Convention de financement par le Secrétaire général de la COI.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) **Remercie la France/Réunion pour ses contributions aux activités du PRSP à travers le financement par le fonds FEDER/INTEREG de cinq missions conjointes en mer pour un total de 151 jours ;**
- b) **Remercie l'Union européenne pour son engagement aux côtés de la COI en faveur de la gestion durable des pêches et de la lutte contre la pêche INN dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien ;**

- c) Renouvelle ses remerciements à l'endroit de la Banque mondiale pour son soutien continu à la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien ;*
- d) Souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités prévues sous le Devis-programme marin par l'Unité de Gestion du programme COI-ECOFISH à travers le renforcement des ressources humaines ;*
- e) Invite le Secrétariat général à finaliser les procédures visant la collaboration entre la COI, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) ;*
- f) Prend note des recommandations du comité de pilotage régional du programme COI-ECOFISH relatives à l'extension sans budget additionnel de la période de mise en œuvre du Programme pour une durée de 18 mois et demande au Secrétariat général d'entamer les démarches auprès de la Délégation de l'Union européenne à Maurice conformément aux procédures en vigueur ;*
- g) Encourage le renforcement de la collaboration entre le Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) avec les entités œuvrant contre la pêche illégale, non-déclarée, non-réglémentée (INN) dans la région, notamment, le Centre de coordination de suivi, contrôle et surveillance de la SADC, l'Accord relatif à la pêche dans le Sud de l'océan Indien (APSOI), le programme MASE ;*
- h) Prend note de l'opportunité d'étendre la surveillance des pêches dans le domaine de la petite pêche avec l'accord de l'État territorialement compétent ;*
- i) Demande à l'UCRE de mener une réflexion sur les modalités d'extension des zones d'action du PRSP vers la haute-mer adjacente à la zone de coopération ;*
- j) Prend note de l'approbation par les États participant au PRSP de l'embarquement des observateurs scientifiques à bord d'un navire de surveillance en mission sous réserve d'une autorisation préalable de l'État côtier et de la logistique à bord et de la soumission à l'État côtier du rapport sur les résultats de ces observations, conformément aux recommandations de l'UCRE du 02 février 2023 à La Réunion ;*
- k) Souligne la nécessité d'une approbation préalable des rapports et documents juridiques issus de l'atelier du 13-17 mars 2023 à Zanzibar par les instances de la COI en vue de leur inscription à l'ordre du jour d'une troisième conférence ministérielle du PRSP ;*
- l) Demande au Secrétariat général de poursuivre les étapes nécessaires à l'instruction d'un nouveau projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien sur financement de la Banque mondiale en vue de la signature de la Convention de financement par le Secrétaire général pour la mise en œuvre de la composante 1 du projet.*

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 9.b Pêches, [34eme Conseil du 06 mars 2020]

Le Conseil des ministres de la COI :

- a) Sollicite le Secrétariat général afin de faciliter l'accès à un financement stable permettant la réalisation du mandat de la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) après la fin du programme SWIOFish1 ;

5. Annexes :

Annexe 1 : Recommandations de la 11^{ème} UCRE du PRSP

Annexe 2 : Note succincte sur le projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien et aux Maldives